



**Rapport d'information du Conseil  
communal au Conseil général en réponse  
à la motion n° 303 (12-311) « Des prisons  
sans locataires pourraient en accueillir ! »**

(du 20 février 2017)

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

En date du 6 mai 2013, la motion n° 303 (12-311) du groupe socialiste, par M. Grégoire Oguey et consorts, intitulée « Des prisons sans locataires pourraient en accueillir ! » a été acceptée. Le texte est le suivant :

*« Le Conseil général invite le Conseil communal à étudier, en s'approchant de l'État qui en est le propriétaire, une nouvelle affectation du bâtiment des anciennes prisons de la Ville, notamment dans une perspective de développement de l'offre de logement ou d'une auberge de jeunesse ».*

Le délai de deux ans, dans lequel notre Conseil aurait dû donner suite, est d'ores et déjà dépassé. La raison est due au fait que nous avons dans un premier temps étudié la possibilité de créer un lieu d'hébergement touristique, comme demandé par la motion. Cette solution ayant dû être écartée, un autre projet est en cours. Les explications sont détaillées dans les lignes qui suivent.

## **1. Auberge de jeunesse ou hébergement touristique**

Les anciennes prisons, sises rue Jehanne-de-Hochberg 3, ont été construites en 1826-28 et sont propriété de l'Etat.

La volonté de créer une auberge de jeunesse à Neuchâtel existe depuis plusieurs années. Une étude comparative de sites a été réalisée en 2003 par la Section de l'urbanisme, du Service de l'aménagement urbain de la Ville. Les anciennes prisons faisaient partie des trois sites sélectionnés mais n'avaient pas été retenues. L'Association des Auberges de Jeunesse Suisses (AJS) n'était en effet pas intéressée, trouvant les locaux inadaptés et difficiles à transformer. De plus, la capacité était insuffisante selon ses critères. Elle souhaite en effet au minimum 80 lits et dans l'idéal une centaine, mais l'étude montrait qu'uniquement 40 lits étaient possibles dans le bâtiment, avec éventuellement 30 de plus si la partie qu'occupait l'Etat avec ses bureaux dans le bâtiment attenant pouvait être reprise, ce qui restait insuffisant. Un autre site plus approprié avait ainsi été retenu, mais la suite des travaux avait également montré qu'il ne convenait pas.

En 2013, sous l'impulsion de la Direction du tourisme, un groupe de travail, formé des services du tourisme et de l'urbanisme de la Ville ainsi que de Tourisme neuchâtelois, s'est réuni pour étudier les possibilités d'hébergement touristique sur le territoire de la ville. La question des anciennes prisons a ainsi été reprise, non pas pour une auberge de jeunesse comme l'option avait déjà été écarté en 2003, mais pour réfléchir à d'autres types d'hébergement. Le Service des bâtiments de l'Etat à ainsi été sollicité et s'est montré ravi de l'impulsion de la Ville. Des contacts ont été pris avec des hôteliers et des visites du lieu ont été organisées, mais aucun n'a souhaité donner suite. La transformation en logements rencontrerait des obstacles techniques et financiers importants. L'hébergement ne constitue pas une affectation pertinente pour ce bâtiment selon les résultats des études menées.



D'autres solutions d'hôtellerie à bon prix sur le territoire de la ville ont ainsi été retenues et sont en cours d'étude (par exemple wagons CFF, structures modulaires légères, etc.). Et comme annoncé publiquement par notre Conseil lors d'une conférence de presse le 28 juin 2016, une auberge de jeunesse est également prévue à la place du collège des Sablons, qui déménagera dans le bâtiment assaini et réaménagé à côté du collège des Terreaux. Elle aura une capacité d'environ 120 lits et fera l'objet d'un concours d'architecture. Son ouverture est planifiée pour 2020 et elle devrait être exploitée par l'Association des Auberges de Jeunesse Suisses (AJS). Un rapport à ce sujet sera présenté à votre Autorité.

## **2. Projet culturel**

Les différentes analyses et tentatives ont montré que les anciennes prisons ne constituent pas un lieu adéquat pour une affectation en vue d'y faire du logement ou de l'hébergement touristique. L'Etat, propriétaire, envisage notamment une utilisation à des fins culturelles présentant une attractivité touristique. Des démarches dans ce sens, en concertation avec la Ville, sont en cours depuis environ une année.

Nous sommes déjà en mesure de vous informer qu'il est prévu que le NIFFF (Neuchâtel International Fantastic Film Festival) s'établisse dans les anciennes prisons dès le mois d'avril de cette année. Il s'agit d'une opportunité intéressante pour cet important acteur culturel qui aura ainsi l'occasion d'y développer ses activités. La Ville de Neuchâtel, qui soutient le NIFFF, est également satisfaite que le siège du festival soit maintenu sur son territoire.

Il est réjouissant pour la Ville que l'Etat examine les opportunités de développer un projet de nature culturelle dans les anciennes prisons. Le fait que le bâtiment soit revalorisé par un projet attractif constitue en effet un avantage pour la Ville. Un premier pas a déjà été accompli en louant des locaux au NIFFF.



### 3. Conclusion

Des démarches importantes ont été entreprises pour développer un projet de logement ou d'hébergement touristique dans les anciennes prisons, mais celles-ci ont abouti à la conclusion que ces options n'étaient pas viables économiquement.

Par ailleurs, l'Etat envisage notamment une affectation culturelle, en concertation avec la Ville. Votre Autorité sera informée des développements prévus.

Sur la base des démarches effectuées par notre Conseil et des informations fournies à votre Autorité, nous vous proposons Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'information et de classer la motion n°303 (12-311) du groupe socialiste, adoptée le 6 mai 2013.

Neuchâtel, le 20 février 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Fabio Bongiovanni

Rémy Voirol